

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Gray

Correspondant : M. Laurençot Christophe, Maire, 1 Place Charles de Gaulle, 70100 Gray, tél. : 03 84 65 69 27, courriel : Carla.jolyot@ville-gray.fr, adresse internet : <http://www.gray.fr>

Objet du marché : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement de la Place des Tilleuls et de l'école Jacques Prévert

Catégorie de services

Lieu d'exécution : 70100 Gray

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- La présente consultation a pour objet la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement de la Place des Tilleuls et de l'école Jacques Prévert.
- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Les prestations sont divisées en tranche ferme et une tranche optionnelle définies comme suit :

- Tranche ferme :

Phase 1 : Faisabilité en amont et élaboration d'un plan d'aménagement de la place des Tilleuls

Phase 2 : Scénarios programmatiques sur l'école Jacques Prévert

Phase 3 : Préprogramme

Phase 4 : Programme technique détaillé

- Tranche optionnelle :

Phase 5 : Assistance à la désignation de la maîtrise d'oeuvre

La description des prestations demandées figure dans le C.C.T.P. Ces missions constituent des phases techniques au sens de l'article 20 du CCAG-PI.

La durée du marché se confond avec le délai d'exécution. Le délai d'exécution de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est de 28 semaines y compris congés, hors délais de validation.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage prend effet à compter de la notification du marché prescrivant le démarrage de la tranche ferme.

Prestations divisées en lots : non

Cautionnement et garanties exigés : Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Ressources propres de la Ville de Gray (budget général) et subventions publiques extérieures le cas échéant.

Conditions du CCAG-PI et du Code de la Commande Publique

Délai global de paiement à 30 jours.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Aucune forme de groupement ne sera imposée à l'attributaire du marché.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations (30 %)
- Valeur technique (70 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 12 juillet 2021 à 12 h 00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2021BAT22

Renseignements complémentaires : Critères de sélection des candidatures : Garanties et capacités techniques et financières / Capacités professionnelles.

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes : Les candidats peuvent utiliser les formulaires Dc1 (lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses cotraitants) et Dc2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement), ou le Document Unique de Marché Européen (Dume) ou un formulaire libre pour présenter leur candidature.

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.
Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun cas des interdictions de soumissionner, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi de travailleurs handicapés.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les fournitures ou services objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Le cas échéant, pas une déclaration appropriée de banque ou tout moyen jugé équivalent.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise : Une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

nota : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 3 jours.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec tous les candidats. La négociation éventuelle portera sur tout ou partie des éléments de réponse aux critères de jugement des offres. Pour les conditions relatives à la négociation, il convient de se référer au règlement de la consultation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'effectuer une réunion de présentation avec les trois premiers candidats arrivés en tête du classement des offres. Pour plus de renseignements, il convient de se référer au règlement de la consultation.

Les sous-critères de jugement des offres concernant la valeur technique (70%) sont les suivants :

- La méthodologie de travail adaptée au projet de la collectivité répondant aux objectifs et enjeux de la mission, présentant chacune des phases techniques définies dans le C.C.T.P. avec notamment les différents acteurs du

- projet, les outils d'aide à la décision, les rendus,... tout en étant illustrés d'exemples : sur 35 points ;
- La description de l'équipe dédiée à la mission comprenant la présentation détaillée de l'interlocuteur référent et des intervenants notamment le nombre et leur dénomination, avec indication de leur rôle, leurs références et qualifications en lien avec la mission : sur 20 points ;
 - La fourniture d'un calendrier prévisionnel pour la durée totale de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage présentant notamment la répartition des délais prévus par phase et par intervenant, ainsi que des différentes réunions : sur 10 points ;
 - La présentation d'un exemple d'études similaires menées par le candidat : sur 5 points.

Le maître d'ouvrage souhaite être assisté par une équipe réunissant impérativement la compétence suivante :

- Un architecte mandataire, garant de la cohérence du projet, de son appropriation par les usagers, de sa durabilité et de son intégration au tissu urbain local ;
- A l'initiative du titulaire, tous les spécialistes nécessaires pour couvrir les domaines spécifiques liés à la construction d'une école et à l'aménagement d'espaces publics.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Besançon, 30 Rue Charles Nodier, 25000 Besançon, tél. : 03 81 82 60 00, télécopieur : 03 81 82 60 01, courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr, adresse internet : <http://besancon.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal Administratif de Besançon, 30 Rue Charles Nodier, 25000 Besançon, tél. : 03 81 82 60 00, télécopieur : 03 81 82 60 01, courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr, adresse internet : <http://besancon.tribunal-administratif.fr>.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16 juin 2021

Conditions de remise des offres ou des candidatures : L'attention des candidats est attirée sur le fait que toutes les communications et tous les échanges d'informations seront effectués par des moyens de communication électronique. La transmission des plis ne pourra s'effectuer que par voie dématérialisée à l'adresse suivante : www.ternum-bfc.fr. Pour plus d'informations, il convient de se référer au règlement de la consultation.

Informations complémentaires :

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents : Le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il est disponible gratuitement à l'adresse suivante : www.ternum-bfc.fr sous la référence "2021BAT22".